



Fléron, le 30 Octobre 2018

PROLONGATION DE CHANTIER

OBJET : Signalisation des chantiers et obstacles.

Le Bourgmestre,

Vu les travaux à effectuer par la firme : **TEGEC**
Avenue de l'Expansion n°11 à 4432 ANS

Responsable chantier : **BAIWIR . A 0491/37 23 66**

Concernant Projet d'extension du réseau de gaz basse pression

Dans la (les) rue(s) suivante(s) Rue du Vélodrome, 22-24 à 4621 Fléron (Retinne)

Début des travaux 19/11/2018

Fin prévue : 07/12/2018 suivant conditions climatiques

AUTORISE :

- 1- Le chantier sera signalé conformément aux dispositions prévues par l'A.M. du 07 mai 1999 (signalisation chantiers-obstacles) et l'arrêt et le stationnement y seront interdits sur la portion des travaux.
- 2- Lors de l'ouverture de la voirie, les travaux seront exécutés sans interruption de la circulation avec passage en alternance.
Toute tranchée non comblée le jour même, sera signalée pour la nuit.,
- 3- Le Chantier sera éclairé la nuit, y compris le dispositif de balisage.
- 4- S'il s'agit d'ouverture de trottoirs ou d'accotements, le passage des piétons **devra être assuré et protégé de la voie publique, au besoin par un balisage.**
- 5- La vitesse sera limitée à 30 KM/H.
- 6- La signalisation devra être placée par l'entrepreneur et sera soumise au contrôle du service de police.
- 7- Le chantier sera pourvu d'un panneau indiquant en jaune sur fond noir le nom du responsable de la signalisation, son adresse et son numéro de téléphone.
- 8- Lors de la réalisation des travaux, la circulation des véhicules ne pourra en aucun cas, être interrompue ni dans un sens ni dans l'autre. Dans le cas contraire, la société TEGEC devra impérativement en informer la commune

Le Bourgmestre

R.Lespagnard

